



**CONSEIL DES DROITS  
ET DEVOIRS DES FAMILLES :  
ENSEMBLE NOUS POUVONS AGIR**



VILLE DE NICE

## **QU'EST-CE QU'UN CDDF ?**

Installé à Nice le 17 mai 2010, le Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CDDF) est une instance à caractère préventif pilotée par le maire, un outil de dialogue et de proximité. Il vise à mieux écouter les familles, les parents, à les informer et leur rappeler leurs droits et leurs devoirs envers leurs enfants, en étroite collaboration avec l'Éducation Nationale pour les enfants et les jeunes soumis à l'obligation scolaire. Le CDDF a par ailleurs pour objectif d'apporter des réponses appropriées aux jeunes en risque de décrochage scolaire. Son action est donc centrée sur une mission d'écoute et d'accompagnement des parents.

## **VOTRE IMPLICATION DANS CE DISPOSITIF ?**

Votre expertise et votre observation sont indispensables pour la détection, en amont, afin d'empêcher des situations préoccupantes de s'aggraver (problèmes de comportement des enfants qui perturbent la classe et deviennent difficilement gérables, agressivité, insultes. . .). Les équipes municipales chargées du dispositif sont à votre écoute pour vous soutenir et vous aider.

## **RENSEIGNEMENTS**

Tél : 04 97 13 49 56